

Restons au Courant SV/RPC

Systeme de pensions publiques du Canada

**Juillet 2009
Volume 37**

Droits et responsabilités du bénéficiaire

Droits du bénéficiaire

- Recevoir les prestations auxquelles il a droit
- Recevoir des prestations indexées au coût de la vie
- Recevoir le montant exact de prestations
- Recevoir la pension du RPC, où qu'il se trouve dans le monde
- Appeler d'une décision

Responsabilités du bénéficiaire

- Présenter une demande écrite
- Fournir les documents exigés
- Faire part de tout changement de sa situation
- Déclarer ses prestations comme revenu imposable (à l'exception du SRG, de l'Allocation et de l'Allocation au survivant)
- Se tenir informé

Protection des renseignements

- Protège la vie privée des particuliers et leur donne le droit d'accéder aux renseignements personnels les concernant
- Les renseignements personnels ne seront pas divulgués sans le consentement de la personne qu'ils concernent

Service Canada Nouvel organisme de prestation des services du gouvernement du Canada

- Service Canada regroupe les services et les prestations offerts par le gouvernement du Canada en un seul réseau
- Le but est d'offrir aux Canadiens un guichet unique, un accès facile et un service personnalisé
- Grâce au réseau de Service Canada, les Canadiens peuvent obtenir de l'aide au moment qu'ils souhaitent, de la façon qu'ils souhaitent et à l'endroit qu'ils souhaitent par téléphone, Internet, courriel, ou directement en personne à l'un des 320 Centres Service Canada situés d'un bout à l'autre du pays

À L'INTÉRIEUR

Droits et responsabilités du bénéficiaire, Protection des renseignements, Service Canada Nouvel organisme de prestation des services

Information multilingues, Information en langues autochtones

Taux maximaux de juillet 2009 fondés sur des cotisations/ conditions maximales

Retraite Anticipée

Retraite Différée

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE SENSIBILISATION DES PSR DU MANITOBA

Agente de sensibilisation :
Pierrette Fournier
(204) 984-8082

Agente de sensibilisation par intérim:
Allisson Walters
(204) 984-8085

Télécopieur ..(204) 983-0535
ATME1-800-255-4786

Adresse postale:
CP 818, succursale principale
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2N4

Information multilingues

Service Canada offre des fiches d'information portant sur certains programmes et services en langues autochtones. Cette information est aussi disponible en [français](#).

Information en langues autochtones

Remarque : Pour afficher les pages correctement, certaines langues requièrent l'installation de polices de caractères particulières. Si elles ne sont pas installées sur votre ordinateur, veuillez les télécharger.

- [Atikamekw – Atikamekw](#)
- [Cri des Bois – níhithówíwin](#)
- [Cri des Marais – Omashkēgo](#)
- [Cri des Plaines – néhiyawasinahikéwin](#)
- [Dakota/sioux – Dakota](#)

- [Denesuline](#) **Denesúliné**
- [Inuktitut – □□□□□□](#)
(Téléchargez gratuitement la [police de caractères Pigiarniq](#). Lorsque le fichier compressé est téléchargé et installé sur votre ordinateur, cliquez sur le Panneau de configuration et sur le fichier Font ou Polices. Dans le menu fichier, choisissez « Installer une nouvelle police », puis sélectionnez les polices de caractères téléchargées.)
- [Mi'kmaq – Mi'kmaw](#)
- [Montagnais – Innuat](#)
- [Ojibway – Ojibwe](#)
- [Oji-cri – □□□□□□□□□□](#)
(Téléchargez gratuitement la [police de caractères Wawatay*](#). Lorsque le fichier compressé est téléchargé et installé sur votre ordinateur, cliquez sur le Panneau de configuration et sur le fichier Font ou Polices. Dans le menu fichier, choisissez « Installer une nouvelle police », puis sélectionnez les polices de caractères téléchargées.)

***Avis de non-responsabilité:** Les droits d'auteurs de cette police de caractères syllabiques appartiennent à *Wawatay Native Communications Society*. Les particuliers peuvent la télécharger pour leur usage personnel seulement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation de cette police à des fins commerciales, ou pour acquérir une licence de publication, veuillez communiquer avec le service des ventes à l'adresse électronique suivante : sales@wawatay.on.ca.

RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Tendre la main aux Canadiens pour sensibiliser la population à la Sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada. Nous travaillons avec les organisations dans le but d'informer tous les Canadiens au sujet des prestations auxquelles ils pourraient être admissibles.

Centres de Service Canada à Winnipeg

391, avenue York
1122, route Henderson
3338, avenue du Portage
275, avenue du Portage
181, avenue Higgins
*100-604, rue Des Meurons
****1001, rue St. Mary's**

*Service bilingue disponible
**** Nouveau endroit**

www.servicecanada.gc.ca

**TAUX MAXIMAUX DE 2009 FONDÉS SUR
DES COTISATIONS/CONDITIONS MAXIMALES
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC)
Taux d'indexation (janvier 2009) – 2,5%**

Maximum des gains ouvrant droit à pension pour l'année.....	46 300,00 \$
Exemption de base pour l'année.....	3 500,00
Exemption de base de l'invalidité.....	4 600,00
Cotisation maximales- employeur: 4,95% Employé: 4,95%.....	2 118,60
Cotisation maximales- travailleur autonome 9,9%.....	4 237,20
Pensions de retraite mensuelles maximales (à 65 ans).....	908,75
Prestations d'invalidité mensuelles maximales (taux fixe 424,43\$).....	1 105,99
Prestations mensuelles d'enfant de cotisant invalide (taux fixe).....	213,99
Prestation de décès maximales (somme forfaitaire).....	2 500,00
Pension de survivant mensuelles (moins de 65 ans- taux fixe 165,60\$)	506,38
Pension de survivant mensuelles (plus de 65 ans).....	545,25
Prestations d'enfant mensuelles.....	213,99
Prestations mensuelles combinées (retraite et survivant-65 ans).....	908,75
Prestations mensuelles combinées (invalidité et survivant).....	1 105,99

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (SV)

	Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Pension mensuelle de base (SV).....	516,96 \$	516,96\$	516,96\$	
Taux d'indexation trimestriel.....	0%	0%	0%	

Lorsqu'aucun autre revenu n'existe, le montant maximum des prestations mensuelles du Supplément de revenu garanti (SRG) s'ajoute à la prestation de base de la Sécurité de la vieillesse.

Célibataire.....	652,51 \$	652,51\$	652,51\$
Couple recevant deux pensions de la SV.....	430,90	430,90	430,90
Couple recevant une seule pension de la SV.....	652,51	652,51	652,51
Couple recevant une pension de la SV et une Allocation	430,90	430,90	430,90
Allocation régulière.....	947,86	947,86	947,86
Allocation au-survivant.....	1 050,68	1 050,68	1 050,68

Le revenu annuel au-dessous des niveaux suivants (sans compter les prestations de la Sécurité de la vieillesse) détermine le montant du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint :

Célibataire.....	15 672 \$	15 672 \$	15 672 \$
Couple recevant deux pensions de la SV	20 688	20 688	20 688
Couple recevant une seule pension de la SV.....	37 584	37 584	37 584
Couple recevant une pension de la SV et une Allocation*	37 584	37 584	37 584
Allocation régulière.....	28 992	28 992	28 992
Allocation au survivant.....	21 120	21 120	21 120

* AAC cesse d'être payée à 28 992 \$

Niveau de remboursement de la pension de la SV en 2009 de 66 335 \$ à 107 692 \$

Canada

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
RETRAITE ANTICIPÉE
RETRAITE MAXIMUM
(ÂGE 65) EN 2009 – 908,75 \$

Âge au moment de profiter du RPC	60	61	62	63	64
Retraite anticipée : n ^{bre} de mois	- 60 mois	- 48 mois	- 36 mois	- 24 mois	- 12 mois
Pourcentage de la pension à 65 ans	70 %	76 %	82 %	88 %	94 %
Versements mensuels	636,13 \$	690,65 \$	745,18 \$	799,70 \$	854,23 \$
Diminution mensuelle	272,62 \$	218,10 \$	163,57 \$	109,05 \$	54,52 \$
Versements avant l'âge de 65	38 168 \$	33 151 \$	26 826 \$	19 193 \$	10 251 \$
Âge au point d'équilibre	76,7	77,7	78,7	79,7	80,7
Temps de rattrapage en mois	140	152	164	176	188
Temps de rattrapage en années	11,7	12,7	13,7	14,7	15,7

Afin de profiter d'une pension de retraite anticipée, vous devez avoir cessé d'exercer vos activités professionnelles, complètement ou substantiellement. Les montants indiqués sont calculés d'après des cotisations maximales.

Canada

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
RETRAITE DIFFÉRÉE
RETRAITE MAXIMUM
(ÂGE 65) EN 2009 – 908,75 \$

Âge au moment de profiter du RPC	66	67	68	69	70
Retraite différée : n ^{bre} de mois	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
Pourcentage de la pension à 65 ans	106 %	112 %	118 %	124 %	130 %
Versements mensuels	963,28 \$	1 017,80 \$	1 072,33 \$	1 126,85 \$	1 181,38 \$
Augmentation mensuelle	54,53 \$	109,05 \$	163,58 \$	218,10 \$	272,63 \$
Versements après l'âge de 65	10 905 \$	21 810 \$	32 715 \$	43 620 \$	54 525 \$
Âge au point d'équilibre	82,7	83,7	84,7	85,7	86,7
Mois au point d'équilibre	200	200	200	200	200
Années au point d'équilibre	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7

Les montants indiqués sont calculés d'après des cotisations maximales.

